

Les Jeudis de l'éducation et de l'insertion par le **SPORT**

LE SPORT COMME OUTIL DE TRAVAIL SOCIAL
« DES DÉBATS, DES CONFRONTATIONS,
AU SERVICE D'UN MARIAGE DE DEUX CULTURES »



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Stratégie territoriale de rapprochement des acteurs de l'éducation par le sport
et ceux de l'accompagnement social

nancy

JEUDI 6 OCTOBRE 2016

CREPS PACA
Site d'Aix-en-Provence
Pont de l'Arc - CS 70445
13098 Aix-en-provence Cedex 2
Tél. 04 42 93 80 28
prn@semc.sports.gouv.fr / www.semcsports.gouv.fr



Conception graphique : Anne-Laure CHASSET

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs stratégiques	6
Pilotage et coordination	6
Partenaires associés	6
Repères : une politique départementale de décloisonnement au service des personnes vulnérables	7
Introduction universitaire	8
Table ronde 1	11
Table ronde 2	16
Pour aller plus loin	19
Bibliographie	21

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA SOIRÉE

Cette soirée d'échanges a pour but d'élaborer un plan d'actions pour rapprocher le monde de l'accompagnement social avec le monde sportif. Ces deux mondes fonctionnent de manière relativement étanche et il est nécessaire d'en tirer un certain nombre de conclusions et de propositions dans le domaine de la formation, du soutien à ces projets, du rapprochement institutionnel entre les différents services concernés.

PILOTAGE ET COORDINATION

DDCS de Meurthe et Moselle

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Institut régional du travail social (IRTS) de Lorraine
- Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Lorraine
- Direction régionale et départementale de jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) Grand-Est
- Comité régional olympique et sportif (CROS) Lorraine
- Université de Lorraine: faculté des sciences du sport

REPÈRES

Une politique départementale de décroisement au service des personnes vulnérables

Le département de Meurthe-et-Moselle a initié des démarches de développement social liées en particulier à la déclinaison du plan de lutte contre la pauvreté.

- Plus de 20 administrations mobilisées au sein d'un comité de pilotage départemental ;
- Des conférences territoriales de développement social, au sein des 6 territoires du département ;
- Une dynamique très forte d'innovation et de décroisement dans le suivi des personnes en voie d'exclusion.

Illustrations des démarches transversales et des expérimentations mises en œuvre au niveau départemental (liste non exhaustive)

L'articulation et la mise en réseau des acteurs dans le respect de l'identité de chacun

- Accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant des dispositifs d'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse ou de mesures judiciaires.
- Déploiement de la pratique sportive comme outil privilégié des parcours d'inclusion sociale.

La territorialisation des politiques dans une approche de développement social

- Déclinaison territoriale de l'accord-cadre entre l'Association des Départements de France et Pôle emploi au travers notamment la constitution d'équipes mixtes conseillers Pôle emploi/travailleur social permettant l'accompagnement socioprofessionnel.

Le renforcement de la « prévention » et de la démarche d'« aller vers »

- Mise en place d'un réseau départemental de lutte contre le surendettement des ménages.
- Création d'antenne avancée du SIAO en prison permettant de mieux préparer la sortie des détenus.

La co-construction avec les bénéficiaires des politiques publiques et de leur suivi

- Création d'un conseil consultatif et d'un portail de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

La simplification des parcours (processus, dispositifs, comitologie...)

- Mise en place d'un parcours d'insertion pour les sortants de prison.

Le décroisement des pratiques et des acteurs (organisation des complémentarités...)

- Des outils de connaissance réciproque : fiche détection de la précarité pour les médecins, fiche technique « qui fait quoi » en matière d'accompagnement social pour les référents Pôle emploi.
- Les conférences territoriales de développement social (CTDS) rassemblent l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du développement social.
- Le sport est amené à jouer un rôle majeur dans le travail de décroisement car il constitue un outil complémentaire et efficace en faveur des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

INTRODUCTION UNIVERSITAIRE

Monsieur Le YONDRE, universitaire et sociologue

Il explique qu'il ne donnera pas une définition sociologique de l'inclusion, ce n'est pas ce qui lui semble intéressant et il considère que lorsqu'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur un mot, c'est là que ça commence à être intéressant.

Le terme inclusion est de plus en plus utilisé depuis 4 à 5 ans et auparavant d'autres termes étaient employés : intégration, puis insertion. L'usage intensifié du terme inclusion traduit un passage à une politique globale s'adressant aux individus de façon similaire et ayant pour idée de construire la similitude entre les individus pour être sûr qu'ils s'entendent.

L'inclusion donne lieu à une myriade de micro dispositifs qui vont utiliser le sport mais également la culture, le théâtre, le dessin, l'expression corporelle, etc. La logique est celle de l'adaptation aux différences individuelles alors que pendant très longtemps on a au contraire cherché à assimiler les gens, à construire chez eux une similitude. Aujourd'hui ce modèle est dépassé et de plus en plus on parle d'inclusion.

**« L'INCLUSION DONNE
LIEU À UNE MYRIADE DE
MICRO DISPOSITIFS »**

L'idée d'inclure peut être schématisée comme un cercle représentant l'ensemble de la société et on travaille sur les frontières de ce cercle pour que les individus qui en sont un peu à la marge en fassent partie. L'intégration serait plutôt d'aller chercher ceux qui sont à l'extérieur de ce cercle pour essayer de les transformer, de corriger leurs

différences, pour les ramener dans le cœur du cercle. La logique de l'inclusion est une logique d'adaptation aux particularités. Le sport est donc mobilisé dans cette logique-là. Le sport est utilisé pour s'adresser aux particularités dans une logique d'inclusion, mais malgré tout, on ne se départit pas de la logique qui consiste à transformer l'individu pour le rendre un peu plus adapté aux logiques sociales.

**« IL EXISTE DEUX MODES
D'APPRÉHENSION DU
SPORT DANS UNE LOGIQUE
D'INCLUSION SOCIALE »**

Il existe deux modes d'appréhension du sport dans une logique d'inclusion sociale. Le premier applique l'inclusion dans une version absolue. C'est l'idée que le sport est une pratique culturelle massive dont il faut permettre l'accès à tout le monde. Le seul objectif est de donner accès. L'autre approche est une version plus relative de l'inclusion. Le sport est utilisé comme un moyen lié à des objectifs de transformation de l'individu, dans une activation morale et physique. Cependant il reste un outil limité, il ne permet pas aux gens ayant des difficultés liées au travail, à la santé, au logement, de trouver des solutions. Il ne peut donc être utilisé que de façon limitée et conditionnelle et il oblige à travailler de façon transversale et à faire se rencontrer les différents professionnels des différents secteurs. En même temps c'est un outil extrêmement puissant, parce qu'il met en jeu le corps, et que

dès lors que l'individu est mis en situation de pratique sportive, un cadre normatif est défini.

« LE SPORT... UN OUTIL DE SOCIALISATION PASSANT DIRECTEMENT PAR LE CORPS »

Quand du sport est proposé, il y a tout un ensemble normatif derrière, selon le contexte, selon les règles, selon le degré de mixité, selon l'objectif fixé etc. C'est en fait un outil de socialisation passant directement par le corps. Transmettre des valeurs, des modèles corporels, des modèles de rapports entre les gens par le sport, est beaucoup plus efficace que les cours d'éducation civique. Mais mobiliser le sport d'une façon spontanée, peut donner lieu à certains écueils. Cela peut créer une représentation de l'individu qui peut être très discutable. Au contraire, cela peut être un outil extrêmement intéressant s'il y a une réflexion mûrie au préalable : quelle discipline Quelle temporalité ? Quelle évolution des séances ? Quelle forme et quel degré de mixité ? Est-ce qu'il y a des contacts entre les personnes ou pas ? Comment est-ce qu'on les mobilise ? Que se passe-t-il après les séances ? Qu'est-ce qu'on fait de la nudité dans les douches pour certains publics ? Est-ce qu'on discute de ce qui s'est passé pendant les séances ? Comment est-ce qu'on gère éventuellement le caractère potentiellement violent de certaines activités ?... Cette réflexion doit passer par un triptyque, trois choses forcément liées : le public, les modalités pédagogiques (donner des réponses à aux questions énumérées précédemment), les objectifs fixés.

Le sport peut être un outil intéressant, mais d'une façon conditionnelle, et surtout qui nécessite une réflexion au préalable sur comment on l'utilise. C'est pour le moment un savoir dont on ne dispose pas, en construction, qui permet de constituer progressivement un savoir professionnel et de nourrir des formations qui vont être structurées de façon institutionnelle

Repères... François Le YONDRE

- Grade : Maître de conférences
- Fonctions et responsabilités : Maître de conférences à l'UFR APS. Depuis 2011 : Maître de conférences à l'Université de Rennes 2. UFR APS
- Chercheur en sociologie du sport.
- Membre du VIP&S (EA 4636)
- Lauréat du prix de l'écrit social 2013 (catégorie «article») pour l'article «Les corps incertains» publié dans le numéro 38 de la revue *Le sociographe*. Prix partagé avec M. Bernard LAHIRE dans la catégorie «ouvrage».

Axe de recherche :

Sport, chômage, pauvreté, vulnérabilité

« Mes travaux portent sur les pratiques sportives des chômeurs et précaires. Des enquêtes empiriques visent à la fois l'analyse de politiques publiques convoquant le sport à l'adresse de chômeurs allocataires du RSA. Au-delà de leur caractère bienveillant, ces dispositifs de politiques peuvent être appréhendés sous l'angle du paradigme foucauldien comme des dispositifs de disciplinarisation des corps et des âmes. Clairement, il s'agit de proposer un sport visant à ré-activer et à responsabiliser une population dont on soupçonne le laisser-aller voire une forme de complaisance dans l'assistance. Cependant, une approche compréhensive du discours des acteurs concernés par cette forme de prise en charge montre que le sport peut être redéfini au sein même de ces dispositifs. De cette façon, les chômeurs s'appuient sur une autre version du sport grâce à laquelle ils s'engagent dans une forme de négociation identitaire. Finalement, au sein de la catégorie plurielle qu'est le sport, des conceptions diverses se rencontrent à travers la rencontre des dispositifs politiques et de leurs populations. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'une recherche financée par l'ANR et portant sur les liens entre les pratiques sportives, le genre et la vulnérabilité. Les données recueillies au cours de l'enquête de thèse sont donc analysées dans cette nouvelle perspective genrée. »

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé conventionnellement.

Les états membres de l'Union européenne ont adopté une méthode de calcul de ce seuil fondée sur des critères relatifs, en termes monétaires. Ils se sont mis d'accord sur un ensemble d'indicateurs, dits de Laeken (en 2001). Ainsi, au sein de l'Europe, le seuil de pauvreté est à présent fixé à 60 % du niveau de vie médian. La France utilise donc le seuil de 60% du niveau de vie médian, mais elle publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %).

En 2012, selon l'Insee, le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian s'élève à 13,9 % de la population, soit 8,5 millions de personnes (contre 14,3 % en 2011, et 14 % en 2010).

Après trois années consécutives de hausse du taux de pauvreté, 2012 marque une diminution, mais elle est due à une baisse générale du niveau de vie médian (- 1 % en euros constants par rapport à 2011).

En 2012, le seuil de pauvreté monétaire à 60 % correspond à 987 € mensuels pour une personne seule. Le seuil de pauvreté monétaire à 50 % équivaut, lui, à 822 € mensuels, et le seuil de pauvreté à 40 % correspond à 622 € mensuels.

Source : Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale



TABLE RONDE 1

Animateur Pierre-Yves BOIFFIN

Pierre CHEVALIER - DTN UFOLEP

Bruno MANIÈRE - Directeur territorial adjoint PJJ Moselle

Sylvie CRUNCHANT - Conseil Départemental

Charline TROUILLET - Animatrice régionale FNARS Lorraine

Philippe KOWALSKI - Président CDOS

Jean Marie MOREL - Président de l'URIOPSS Lorraine

Alain MATHIEU - Président de l'URHAJ Lorraine

LE SPORT, UN OUTIL DU SERVICE DE LA PJJ...

M. BOIFFIN, demande tout d'abord à M. MANIÈRE, directeur de la protection judiciaire de la jeunesse pour la Moselle, d'expliquer comment il utilise le sport au sein des services de la PJJ et quels sont les éléments de bilan qu'il peut tirer sur la place du sport dans son institution.

M. MANIÈRE explique que l'objectif est de faire en sorte que les mineurs délinquants d'aujourd'hui soient demain des citoyens insérés. Le sport permet de créer une relation, de repérer chez les jeunes des capacités et des compétences qu'il va falloir développer afin de redonner des envies de faire, de travailler sur la notion de santé au sens bien-être, ceci afin de contribuer à les remettre sur la bonne trajectoire.

UN PARTENARIAT FÉDÉRATIONS / ACTEURS SOCIAUX... ?

M. BOIFFIN souhaite ensuite savoir comment M. CHEVALIER, DTN de l'UFOLEP, qui mène des actions en partenariat avec la PJJ, inscrit son action de fédération sportive dans un projet porté par une institution de cette nature.

M. CHEVALIER, explique que la double ambition de l'UFOLEP est d'être une fédération sportive mais également un mouvement d'éducation populaire.

Elle comporte deux secteurs d'activité : « sport éducation » et « sport et société ». L'objectif de ce deuxième secteur est de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, par le biais d'une convention d'objectifs avec le ministère des sports, par le travail avec des partenaires tels que l'ASS-PTT ou des institutions, par un travail de conventionnement avec d'autres structures d'État et une volonté d'aller à la rencontre des publics en difficulté. Les deux axes principaux

sont le développement du service civique et de la formation continue aux éducateurs PJJ à travers un CQP activités de loisirs sportifs afin de permettre aux éducateurs une approche plus sportive.

M. MOREL insiste sur le travail à faire pour former des professionnels. Concernant les établissements sociaux et médico-sociaux, il faut élaborer des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Il faut prendre en compte la volonté des publics afin de mener avec eux une démarche démocratique.

LE SPORT, UN OUTIL DU TRAVAIL SOCIAL...

M. BOIFFIN demande ensuite à M. MOREL quelle est la place du sport dans ses fonctions actuelles et passées, quelles sont les sollicitations de réseaux comme le sien et quels sont les projets qu'il a identifiés et qui pourraient être encouragés.

M. MOREL, président de l'URIOPSS Lorraine explique qu'il s'agit d'une fédération qui gère des établissements sociaux et médico-sociaux, qui s'adresse à des publics allant des personnes âgées aux personnes handicapées, aux maisons d'enfants et pour une part également à l'exclusion. Il a toujours pensé que le travail d'accompagnement social des personnes en difficulté ne suffisait pas. Il a donc été confronté à la nécessité de trouver des éléments créant de la nouveauté : la nuit de la solidarité, une soirée festive mêlant tous les types de population de la ville de Nancy ; un travail avec le monde sportif : match de foot avec l'AS Nancy-Lorraine, le cross de la solidarité avec l'ASS-PTT... Lors de son arrivée en 2000 dans un établissement qui accueillait beaucoup de jeunes en difficulté, trouvant l'équipe de travail social un peu légère, il a décidé de la compléter par des personnes du milieu du sport, afin de donner une consistance physique à l'équipe. Ces personnes, férues d'art martiaux ont souhaité développer cela au sein

de l'établissement. La condition posée par M. MOREL était qu'il était essentiel d'être en permanence en lien avec tous les clubs de judo et d'arts martiaux de Nancy. Les personnes en difficulté ont ainsi pu être mises en situation concrète de faire du sport, dans un cadre précis, avec des règles et en lien avec l'extérieur. Certaines personnes de l'extérieur, parfois, n'ayant plus de lieu où s'entraîner, viennent le faire dans la salle de l'établissement.

LE SPORT, UN MÉDIATEUR SOCIAL... ?

M. BOIFFIN s'adresse ensuite au président de l'URHAJ Lorraine, M. MATHIEU, afin de savoir ce que lui inspirent les échanges qui viennent d'avoir lieu et comment, au sein de l'URHAJ pourrait être développée cette activité pour un public jeune.

M. MATHIEU rejoint l'idée que le sport est une médiation sociale. Selon les publics accueillis le sport est un vrai sport (jeunes ayant besoin de se réconcilier avec eux-mêmes) ou un sport loisir (apprentis, insérés). Il faut que les FJT puissent passer des accords de partenariat avec des clubs sportifs car pour faire de l'inclusion il faut relier les gens avec l'environnement extérieur. Le sport est également l'occasion de mettre les jeunes en situation de réussite.

M. TONY, animateur socio-éducatif au FJT de Saint Dié des Vosges, explique que les activités sportives sont utilisées comme support, comme levier. Il utilise plus le terme d'activités physiques que celui de sport. Il espère plusieurs effets du sport : le regard des jeunes sur l'encadrant ; le regard de l'encadrant sur le jeune ; le respect des règles : les règles du jeu, le fair-play ; le respect des règles sociales : « bonjour », « pardon », « merci », pas de crachat sur un terrain ; l'acceptation des filles dans les groupes de garçons ; la découverte d'une discipline sportive nouvelle ; l'augmentation

du cercle d'amis ; l'hygiène de vie et la santé ; la santé alimentaire ; le respect des horaires de travail ; de sommeil ; l'hygiène corporelle ; l'engagement citoyen dans les instances sportives ou dans les instances politiques. L'idée ce n'est pas seulement de jouer pour faire du sport mais aussi rentrer dans le rang des décideurs.

Les objectifs que se fixe l'équipe éducative sont à la fois sensibiliser les jeunes sur une bonne hygiène de vie, avec un minimum de pratique sportive. Les objectifs sont choisis pour répondre à une demande du public. Les jeunes s'individualisent de plus en plus à cause des nouveaux médias (téléphone, tablette, ordinateur) et se retirent de plus en plus dans leur chambre dans les foyers de jeunes travailleurs. L'objectif fixé a donc été de permettre aux jeunes de sortir de leur chambre et de venir pratiquer des activités d'éducation physique (tournoi de tennis de table, de badminton). L'échange avec les résidents, permet, en partant de leur demande de prendre en charge des activités sportives susceptibles de favoriser l'échange et la convivialité. L'équipe éducative n'est pas seule à proposer. Malheureusement les budgets très limités ne permettent pas toujours de mettre en pratique les activités sportives.

LE SPORT, UN OUTIL DU SERVICE DU « MIEUX VIVRE ENSEMBLE ... »

M. BOIFFIN demande à M. MANIÈRE quels conseils il pourrait donner à des établissements travaillant sur l'inclusion sociale des personnes, quel que soit leur âge, pour partir sur un projet sportif, et quels liens avec les associations sportives. Comment cela peut-il s'organiser sur un territoire ?

M. MANIÈRE explique que le sport doit être mis en place dans les institutions. Il doit permettre à un public de rencontrer une

pratique sportive. L'enjeu dans le monde de la protection judiciaire de la jeunesse est d'inscrire cette pratique dans le monde normale de la vie du sport, dans les clubs. Pour que les jeunes accompagnés soient des citoyens normaux, il faut leur offrir la possibilité de faire du sport dans les clubs. La question économique ne doit pas être mise en avant. Quand on donne envie on arrive à trouver des solutions. Dans les grandes manifestations, l'image du champion est importante pour donner envie de pratiquer, mais dans une pratique sport de masse, de tout le monde, parce que chacun a à y trouver sa propre place. Il faut accompagner les personnes tout en leur permettant de trouver elles-mêmes leur place.

M. CHEVALIER, pour sa part, pense que le vivre ensemble est quelque chose qui est fort. Les publics concernés par l'intégration sont variés : handicapés, séniors, femmes... Il n'y a souvent rien qui s'inscrit en termes d'action pérenne dans les quartiers. Une des pistes, c'est le vivre ensemble, ouvrir, aller sur place, essayer de construire. C'est ce qui est mis en place avec le service civique. Des jeunes en parcours d'insertion sont identifiés par la mission locale. On leur met un dispositif d'insertion professionnelle, un statut de service civique, pour essayer de créer des actions pérennes dans les quartiers, avec pour ambition que cela débouche sur la vie associative. Il faut rester dans la dynamique du vivre ensemble.

M. MANIÈRE explique que les clubs sont des creusets de mixité : mixité hommes-femmes, mixité sociale, mixité d'âges. Il faut renforcer ces espaces pour favoriser les rencontres entre publics différents. Les pratiques sportives de haut niveau doivent être soutenues mais elles sont aussi au service d'une pratique de masse, une pratique loisir, ouverte à tout le monde, à tous les publics. Par cet aspect-là, le monde du sport est un vrai monde, un creuset social et contribue largement à favoriser le vivre ensemble parce que quand on est dans une

pratique commune on est tous identiques. Il faut s'appuyer encore plus sur le réseau des fédérations et des clubs sportifs pour favoriser cette inclusion sociale.

M. BOIFFIN note que de nombreux travailleurs sociaux ont la double culture mais que certains ne connaissent pas le fonctionnement du monde sportif. Il s'interroge sur la façon de faire le lien.

Mme TROUILLET confirme que le sport est du vivre ensemble, c'est une langue universelle. Le sport peut être aussi vecteur d'inclusion, de partage, avec parfois des publics très inquiets, très réfractaires aussi face à l'arrivée massive de migrants sur le territoire. On parle de pratique à l'intérieur des institutions et aussi de pratique dans des clubs mais rien n'est très institutionnalisé, ni très formalisé. Les bénévoles s'investissent énormément mais quand ils s'en vont le partenariat ne fonctionne plus et il faut recommencer à zéro. Il faut donc réussir à formaliser les choses avec des fédérations sportives sur du long terme et à pérenniser ces actions.

Quelques points à retenir....

- **Favoriser le conventionnement entre les fédérations sportives et sociales ;**
- **Faciliter positionnement du sujet sport dans les conventions d'objectifs pluriannuels et de moyens ;**
- **Repenser la formation et peut-être même double formation social/sport ;**
- **Faciliter une indemnisation sous forme d'échange lieu d'entraînement /temps donné.**

Infos repère : L'observation territoriale de la pauvreté

Selon l'Insee, en 2012, le taux de pauvreté est plus important dans les villes-centres des grandes aires urbaines (20% en moyenne) que dans leur couronne, ainsi que dans les communes isolées hors de l'influence des villes (17 % en moyenne). « Les deux tiers des personnes pauvres résident dans les grands pôles urbains, alors que ces derniers rassemblent moins de 60 % de la population. À l'inverse, alors que les couronnes des grands pôles urbains regroupent 20 % de la population, à peine plus de 10 % des personnes pauvres y résident. » Ce sont les ménages jeunes, les familles nombreuses et les familles monoparentales qui sont les plus touchés par la pauvreté dans les villes-centres : la pauvreté y concerne en moyenne autour de 27 % des personnes parmi les ménages jeunes, 35 % parmi les familles monoparentales et 37 % parmi les ménages de cinq personnes ou plus.

Source : Insee, *Insee Première*,

« Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », n° 1552, juin 2015.



TABLE RONDE 2

Animateur Christian MOLARO

Stephane RAYNAUD - CTN Boxe

Sylvain SERRANAU - Professeur technique STAPS

*Patrick CHASSIGNET - Responsable du réseau boutique solidarité
et pension de famille pour la fondation Abbé Pierre*

Carolle JOLLAIN - Représentant des établissements sociaux (ARS)

Fabrice FONTAINE - Représentant des établissements sociaux (Arelia)

Joel GAILLARD - Docteur en sciences de l'éducation, enseignant STAPS à Nancy

LE SPORT, AU CŒUR D'UN PROJET INDIVIDUEL...

M. SERRANAU, conseiller technique STAPS, travaille dans une unité éducative de jour, accueillant des jeunes adolescents de 14 à 18 ans sous mandat judiciaire. Un adolescent délinquant est un adolescent en souffrance. Il faut donc prendre ces deux paramètres en compte (contrainte et souffrance) pour pouvoir mettre en place des activités physiques. Grâce à un partenariat avec le centre départemental de prévention des addictions, il est proposé aux jeunes d'utiliser l'outil sport comme levier possible vers un suivi vers le centre départemental de prévention des addictions. Le fil rouge est basé sur les émotions liées aux addictions. L'idée était de permettre à ces jeunes de retrouver ces émotions au sein des activités. Ensuite, il y avait une autoévaluation. Le jeune pouvait évoquer si oui ou non il avait ressenti la même émotion. Sur 10 jeunes, 8 ont demandé un suivi au centre départemental de prévention des addictions. Les activités utilisées sont des activités à sensation, essentiellement, mais aussi d'apaisement ou avec un média, comme le cheval. Les jeunes ont pu découvrir des activités, se découvrir eux-mêmes et faire vivre leur propre projet. Tout ça est à insérer dans le projet individuel de réussite du jeune, qu'il soit scolaire ou professionnel, ou même bien-être santé.

LE SPORT, POUR REDONNER DU LIEN À LA RELATION HUMAINE...

M. CHASSIGNET, travaille à la fondation Abbé Pierre à Paris. Il a une mission d'accompagner en double réseau, accueil de jour pour des personnes vivants à la rue, réseau de pensions de famille donc lieu de logement. Certaines associations gestionnaires des lieux d'accueil ont fait le choix de salarier dans leurs équipes des éducateurs sportifs, en complément d'intervenants sociaux. La pratique d'activités

sportives permet de passer de la survie à la vie. Le fait de permettre d'accéder à une pratique sportive, artistique ou culturelle, c'est redonner une vraie place dans l'environnement. C'est une manière de rentrer dans une autre relation avec les personnes accompagnées, c'est changer le regard que l'un a sur l'autre et inversement. Les équipes sont souvent en rupture de réponse, les personnes accompagnées n'ont alors plus de perspective. Leur proposer des activités de type sport, culture, est une manière de redonner du lien dans la relation. Les personnes retrouvent un peu d'espoir. Cela redonne aussi de l'énergie aux travailleurs sociaux qui parfois sont un petit peu en bout de course aussi, du fait de l'absence de réponse à proposer aux personnes.

M. RAYNAUD, professeur de sports à la direction régionale jeunesse et sport de Bordeaux, exerce les fonctions de conseiller technique national de la fédération française de boxe. Il travaille avec 4 publics : le public carcéral, le public PJJ, les publics en situation de handicap, et également le versant sur la santé. Pour tous ces publics, il y a une forme de pratique qui s'appelle la boxe éducative. Elle est utilisée sur tous ces aspects : le fait de boxer, de juger, d'arbitrer, pour être dans des objectifs et l'utiliser comme un outil au service de ces publics, voire au service de ces institutions. Il faut travailler sur la confiance réciproque, le consentement mutuel, l'émotion de la personne.

M. RAYNAUD, explique la démarche de la fédération française de boxe : le boxer ensemble pour mieux vivre ensemble. C'est mis en place de façon très régulière, de mixer les publics (détenus, valides, handicapés, hommes, femmes...), essayer de faire en sorte qu'il n'y ait pas de barrière. Au travers de l'activité boxe, il faut avoir une confiance réciproque, un consentement mutuel aussi, il faut faire une conversion du regard. On voit juste deux boxeurs. Cela nécessite de mettre au centre les partenaires qui amènent uniquement leur public. Toutes les énergies se mutualisent pour

être un peu dans une essence commune. Donc la dimension multi partenariale est importante. Boxer ensemble pour mieux vivre ensemble, c'est ça aussi. Il y a tous les publics et on ne se pose pas la question de savoir qui est qui ou qui fait quoi. Il y a une émotion commune.

M. FONTAINE, chef de service à Arelia, confirme la nécessité de « faire avec ». Le dojo est ouvert aux bénéficiaires des prestations, également aux équipes de professionnels, travailleurs sociaux et administratifs. Du coup il y a des moments d'échanges encadrés par les travailleurs sociaux éducateurs sportifs et il y a vraiment la revalorisation au travers de l'un et de l'autre, avec la confrontation des publics. Le dojo est ouvert à des clubs de sport qui viennent profiter du matériel avec la condition d'intégrer des personnes des CHRS sur leurs animations sportives. Cette idée de mutualiser les outils est une idée vraiment intéressante. La pratique sportive a été ouverte à des demandeurs d'asile ce qui a permis de faire se confronter des publics différents, apportant une revalorisation réciproque.

LE SPORT POUR RENDRE LE PUBLIC ACTEUR DE SON INCLUSION...

Mme JOLLAIN, directrice du pôle CHR santé de l'association accueil réinsertion sociale, indique que l'association a décidé de développer des activités médico-sociales, c'est-à-dire de prendre en compte la question du soin. L'équipe souhaitait que les personnes soient vraiment partie prenante de ce qu'on leur faisait faire. Ces personnes ayant des problèmes cognitifs, des troubles du comportement, un handicap psychique ou moteur il était difficile de les amener à parler de ce qu'elles souhaitaient faire. L'équipe est donc partie de supports de type photo expression et elle a travaillé avec les personnes accueillies. Ce qui est apparu c'est que ce qui était essentiel pour elles c'était de

pouvoir se déplacer, même en fauteuil, pour pouvoir continuer à aller à la rue. Les équipes ont donc décidé de travailler sur la mobilité, tout ce qui peut être un peu physique et également maintenir un certain niveau cognitif. Les résidents sont donc partie prenante. Le recrutement des nouveaux personnels s'est fait donc également en fonction du sport : infirmière diplômée d'état éducatrice sportive, infirmière de prévention... Un cycle piscine a été mis en place, également des journées portes ouvertes, des journées avec tournoi de badminton et des activités sportives, y compris avec les personnes handicapées. Il faut trouver en permanence des supports qui vont permettre l'expression des personnes qui ne s'expriment plus. Cela ramène les gens vers le normatif. Le résident souhaitant aller à la piscine va se retrouver dans une société où il y a des normes (propreté). Il ne faut pas oublier non plus que ces hommes et ces femmes, c'est aussi nous, c'est ce qui peut nous arriver.

En conclusion, les représentations institutionnelles sont très éloignées mais sur le terrain les mondes sont en train de se rapprocher. Les institutions ont un rôle à jouer en matière de formation et en matière de soutien financier. Il y a des progrès institutionnels à faire. La dynamique est lancée pour faire en sorte que cette soirée ne soit pas une soirée de bilan mais au contraire ouvre des perspectives au niveau local, départemental, régional et national.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le Pôle ressources national « Sport éducation mixités citoyenneté »

Présentation générale

Le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (PRN SEMC) est un organisme du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Le PRN SEMC est basé au CREPS PACA sur le site d'Aix-en-Provence. Le PRN SEMC a pour objectif de faire vivre un outil performant de mutualisation, de conseil, d'expertise et de formation, non seulement en direction des établissements et des services déconcentrés du Ministère chargé des sports, mais également des fédérations et associations sportives, des collectivités locales et de toutes les structures investies sur ses thématiques au plan national et européen.

La mission Sport et Inclusion Sociale

Objectifs généraux

- . Intégrer des pratiques sportives dans l'accompagnement des personnes vulnérables
- . Encourager le développement de projets transversaux entre et à chaque échelon

Objectifs stratégiques

- . Développer le savoir-faire des acteurs impliqués
- . Favoriser l'acculturation des différents champs professionnels partie prenante dans la mise en place des projets d'inclusion sociale par le sport

Objet de la mission du PRN SEMC

- . Accompagner la reconnaissance du sport comme outil de (re)socialisation
- . Apporter un soutien technique et méthodologique aux porteurs de projets
- . Favoriser le développement et le déploiement des projets sur le territoire national
- . Contribuer au travail en synergie des différents acteurs concernés par ces projets

Les outils existants

- 1/ Un site internet « sport, facteur d'inclusion sociale »
<http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/>

Depuis mai 2012, un groupe national interministériel de réflexion et de rédaction, est mobilisé par la direction des sports, en collaboration avec le PRN SEMC. Ce groupe s'est engagé à participer à la production d'un guide méthodologique «Sport, facteur d'inclusion sociale».

Ce guide internet, à destination de toute personne concernée par l'élaboration ou la conduite de projets d'inclusion sociale par le sport, veut favoriser la mise en place d'actions concrètes sur l'ensemble des territoires et ce, dans une démarche collaborative entre tous les acteurs.

Inauguration du site internet au salon des Maires en novembre 2014.

Objectifs du site

- . Promouvoir une offre d'Activités physiques et sportives (APS) adaptée aux enjeux et aux problématiques des personnes en situation d'exclusion sociale (ou vulnérables) qui en sont le plus éloignées ou qui sont dans un processus d'insertion dans notre société,
- . Favoriser le travail collaboratif des agents, entre les différents échelons du niveau national au local et entre les acteurs d'un même échelon.

Méthodologie d'utilisation

La rédaction de ce site s'appuie sur des expériences de terrain menées par des agents des services déconcentrés du Ministère chargé des sports. Cet outil ne propose en aucun cas une méthode unique. Il s'agit de présenter un certain nombre de préconisations tirées de ces expériences pour impulser et démultiplier des offres d'APS en faveur de l'inclusion sociale. Dans un souci d'opérationnalité, le guide est organisé par échelon territorial afin de faciliter son appropriation par le lecteur, quel que soit son niveau d'intervention.

Des clips vidéo

. Un clip de présentation générale de la démarche nationale :

<http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/>

. Un clip témoignage d'un bénéficiaire en situation de précarité :

<http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/de-qui-parle-t-on/temoignage-de-jonathan/>

. Un clip témoignage d'un détenu :

<http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/de-qui-parle-t-on/temoignage-dun-detenu/>

. Un didacticiel « Comment monter un projet d'inclusion sociale par le sport » avec des interviews de professionnels :

<http://clients.critt-sl.eu/fanny/index.html#accueil.html>

BIBLIOGRAPHIE

Les documents dont les références sont précédées de * peuvent vous être prêtés par le PRN SEMC

LIVRES

- * ARCAND Michelle, BRISSETTE Lorraine. *Accompagner sans s'épuiser*. (ASH : Rueil-Malmaison, 2012).
- * BONJOUR Pierre, CORVAZIER Françoise. *Repères déontologiques pour les acteurs sociaux : une éthique au quotidien*. (Erès, Toulouse : 2014).
- * BOUCHER Manuel. *Penser les questions sociales et culturelles contemporaines : quels enjeux pour l'intervention sociale ?* (L'Harmattan, Paris : 2010).
- * COLLARD Luc. *Sport et bien-être relationnel : un autre aspect de la santé*. (Chiron : Paris, 2012).
- * DEBANNE-LAMOULEN Annick. *Estime de soi et insertion des jeunes : les laissés-pour-compte de la cité*. (L'Harmattan : Paris, 2011).
- * DEBOUT Michel. *Le traumatisme du chômage*. (Les éditions de l'Atelier : Ivry-sur-Seine, 2015).
- * FALCOZ Marc, KOEBEL Michel. *Intégration par le sport : représentations et réalités*. (L'Harmattan, Paris : 2005).
- * LEBRUN Pierre-Brice, LARAN-GAILHAGUET Sandrine. *Le droit en action sociale*. (Dunod : Paris, 2014).
- * LE YONDRE François. *Les chômeurs et le sport : des catégories et des hommes. Approche sociologique du sport face au chômage : instrument disciplinaire ou support de tactiques identitaires. Des catégories sociales en jeu*. (Editions universitaires européennes : Sarrebruck, 2010)
- * MARTEL Ludovic. *Les politiques d'insertion par le sport du MJS entre 1981 et 2002 : analyse comparée de deux publics, les jeunes des quartiers et les personnes handicapées*. (Connaissances et Savoirs : Paris, 2010).
- * MOULIN Bernard, GUILBAUD Serge, APPERE Eric. *Sport, emploi et performances... sociales : être ou avoir ?* (Bernard MOULIN : Douarnenez,

2009).

- * PIMOR Tristana. *Zonards : une famille de rue*. (Presses universitaires de France : Paris, 2014).
- * ZANNA Omar. *Le corps dans la relation aux autres : pour une éducation à l'empathie*. (Presses universitaires de Rennes : Rennes, 2015).

ETUDES ET RECHERCHES UNIVERSITAIRES

- * BREGNARD, Benjamin. *La pratique sportive institutionnelle pour des jeunes en rupture sociale*. (Haute école en travail social HES-SO Valais-Wallis, 2015).
- * COLAUTI, Mélanie. *Pistes de réflexion pour une continuité de la pratique d'activités physiques et sportives en association du public féminin en difficulté financière et/ou sociale issu des dispositifs «Sport et Insertion» et «Sport pour Toutes» du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle*. (Université de Lorraine, 2012).
- * LOUTFI Mohamed. *Le dojo du karaté-do : un espace de socialisation pour un jeune de la rue ?* (Université du Québec, 2011).
- * PHILIPPE Damien. *Analyse socio-historique d'une politique de prévention par le sport : entre inflexions politiques et contexte local, l'exemple de la ville de Trappes*. (Université Rennes 2, 2011).

Actes des jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport

Le Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" a pour principales finalités de faire connaître les bonnes pratiques, de valoriser les expériences innovantes et de développer des savoirs faire pour permettre de renforcer les capacités d'expertise-conseil dans les fonctions éducative et sociale du sport des agents missionnés sur ce domaine.

www.semcsports.gouv.fr

